

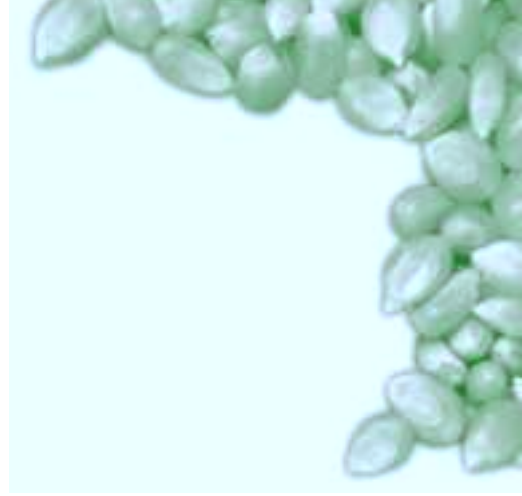


La voie de la souveraineté alimentaire

Labyrinthe sans fin ou sémantique de la faim







UN EFFORT DE TITAN UN EFFORT DE TI-TEMPS

*Pendant que les bateaux
Font l'amour et la guerre
Avec l'eau qui les broie
Pendant que les ruisseaux
Dans le secret des bois
Deviennent des rivières
Moi, moi, je t'aime*

Chanson « Pendant que »
de Gilles Vigneault





TABLE DES MATIÈRES

1. Avec la colonisation, la dépendance alimentaire	3
2. L'autosuffisance alimentaire, une voie non suffisante	4
3. La sécurité alimentaire une « faim en soi ».....	5
4. Pourquoi la sécurité alimentaire n'est pas si sécuritaire	7
4.1 Une première piste possible : la mondialisation de l'économie de marché.....	7
4.2 La deuxième piste possible: un nouvel ordre mondial	11
5. La souveraineté alimentaire une voix donnant la voie	15
6. La souveraineté alimentaire comme les « six droits de la main ».....	17
7. Une organisation mondiale du commerce, à sa place.....	20
8. Pour une nouvelle Organisation mondiale du commerce	21

L'Agence canadienne de développement international (ACDI)
a participé financièrement à la réalisation de cette brochure.



La voie de la souveraineté alimentaire

Labyrinthe sans fin ou sémantique de la faim

Pendant que... certains considéreront qu'il s'agit de pure sémantique, d'autres s'intéresseront au trajet entre la sécurité et la souveraineté alimentaire. Reste que 830 millions d'êtres humains ne peuvent se payer le luxe d'attendre... autre chose que de la nourriture.

1. AVEC LA COLONISATION, LA DÉPENDANCE ALIMENTAIRE¹

Avant la colonisation, les populations de l'Afrique Subsaharienne s'adonnaient à une agriculture qu'on qualifiera plus tard de traditionnelle. Malgré les aléas climatiques, elles réussissaient, bon an mal an, à satisfaire leurs besoins alimentaires.

L'arrivée des colons devait réorienter l'effort agricole vers des productions, dites de rentes, servant davantage à l'exportation de produits exotiques à bas prix tels que café, cacao, coton et arachides, destinés à approvisionner les pays du Nord.

Et comme pour forcer les populations à contribuer à cet effort, les colons mirent en place un impôt « per capita » incitant les paysannes et les paysans à produire pour le marché ou à s'embaucher comme main-d'œuvre sous payée dans les grandes plantations afin de s'acquitter de cette nouvelle obligation. On se payait leurs bras, leur laissant tout un casse-tête devant les nombreuses bouches à nourrir. Ainsi, ces bras valides contribuaient bien malgré eux à réduire l'agriculture à un simple instrument du développement économique... au profit de l'étranger.

Déjà, sous l'administration coloniale, les rares infrastructures de transport s'orientaient invariablement vers les voies d'exportation et les conséquences de ce mal développement se font encore sentir de



nos jours, dans les arrière-pays. Il est encore souvent plus facile d'acheminer le blé produit en Europe vers Bamako que de le faire descendre de Diré, région de Tombouctou au Mali.

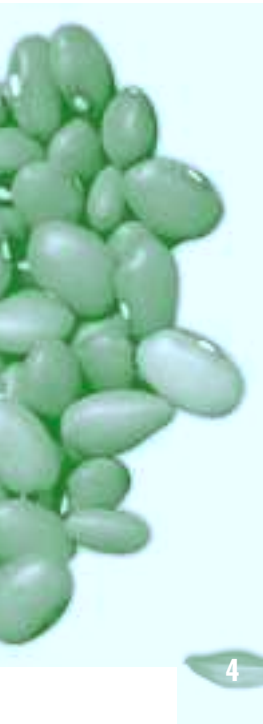
Malgré tout, au début des années 60, à l'aube de leur indépendance, les pays africains sont des exportateurs nets de nourriture. Les dirigeants des États nouvellement affranchis, formés à l'école de la colonisation, misèrent sur une croissance économique axée sur le développement de l'agriculture de leur pays. Or, les rares politiques agricoles ne font que renforcer l'agriculture d'exportation au détriment des productions destinées à la consommation nationale.

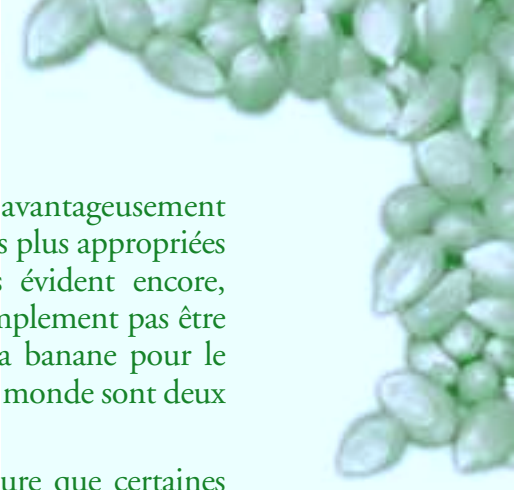
Entre 1960 et 1970, le taux de croissance annuel des produits alimentaires de base a été de 2,5 %, tandis que celui des produits non alimentaires pour l'exportation était de 4 %. Comme si elle était mal à l'aise avec cette nouvelle indépendance, l'Afrique continua de cultiver sa dépendance par une politique d'exportation qui entraîna la croissance de ses importations en produits alimentaires.

2. L'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE, UNE VOIE NON SUFFISANTE

Alors pourquoi ne pas revenir à l'autosuffisance alimentaire, en Afrique et partout dans le monde ? Ne dépendre d'aucun autre pour subvenir à ses besoins, pour se nourrir, quel bel objectif, quel beau projet de société. Il fut un temps, pas si lointain d'ailleurs, où tous les gouvernements responsables d'états souverains se donnaient le mandat d'atteindre ce but. La période de l'après deuxième guerre mondiale, qui s'étira jusqu'à la fin des années 60, explora cette voie. Toutefois, les États réalisèrent rapidement que le prix à payer pour vivre en autarcie était trop élevé. Comme le disait Léo Ferré « Avec le temps va, tout s'en va... », et l'autosuffisance alimentaire apparut un objectif aussi irréaliste qu'exorbitant. Plusieurs raisons militaient en ce sens.

Tout d'abord, les réalités climatiques et géographiques, conditionnant les ressources naturelles de chaque pays, génèrent une





multitude d'aliments pouvant être produits avantageusement quelque part, ailleurs dans le monde, sur des terres plus appropriées et bénéficiant d'un climat mieux adapté. Plus évident encore, certaines denrées alimentaires ne peuvent tout simplement pas être produites sur des territoires donnés. Le cas de la banane pour le Canada et des produits de l'érable pour le reste du monde sont deux exemples éloquentes.

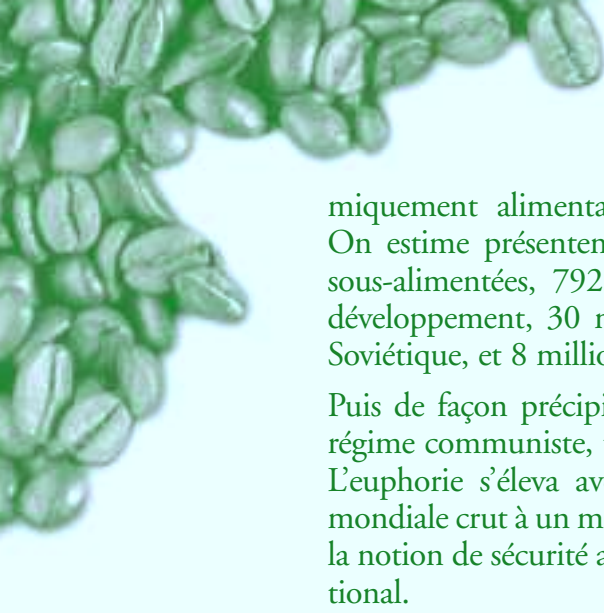
L'irréalisme devint l'injustifiable au fur et à mesure que certaines conditions évoluèrent suffisamment pour changer la donne. Les changements climatiques, l'évolution génétique et variétale des produits agricoles de même que l'évolution des goûts alimentaires, l'accessibilité des infrastructures et la diminution des coûts de transport, sont autant de facteurs qui rendirent l'autosuffisance alimentaire de moins en moins attrayante.

Objectif exorbitant parce que l'entêtement à vouloir produire un aliment contre nature finit par peser lourd dans les finances publiques et la balance commerciale des pays. L'argument économique a donc fini par avoir raison du dogme. C'est alors que nos gouvernements, candidement, ont cherché l'ouverture d'abord des frontières, puis des marchés, en faisant valoir leur propre ouverture d'esprit.

3. LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE UNE « FAIM EN SOI »

Le changement de paradigme apparut plus clairement à partir des années 80 de l'autre siècle. On présenta le libéralisme économique en argumentant qu'il allait forcer une plus grande concurrence et donc, une plus grande efficacité qui servirait davantage les intérêts des populations. Un dogme venait de ressurgir.

On prit soin de mettre en relief le fait qu'il devenait aussi immoral qu'intolérable de laisser près du tiers de la population mondiale sur sa faim. Même si l'essentiel de cette pauvreté était concentrée dans les pays en développement, les pays les plus avancés écono-



miquement alimentaient et alimentent toujours la statistique.² On estime présentement que sur les 830 millions de personnes sous-alimentées, 792 millions (95,4%) vivent dans les pays en développement, 30 millions (3,6%) dans les pays de l'ex-Union Soviétique, et 8 millions (0,96%) dans les pays développés.

Puis de façon précipitée, l'Empire soviétique, figure de proue du régime communiste, tomba en même temps que le mur de Berlin. L'euphorie s'éleva avec la poussière du mur et la communauté mondiale crut à un monde nouveau. C'est dans cette mouvance que la notion de sécurité alimentaire prit la forme d'un objectif international.

Les pays du Sud firent la connaissance, sans le vouloir, des programmes d'ajustements structurels. Ouvrant toutes grandes leurs frontières, à l'instar des 830 millions de bouches des mal nourris, les États et leurs populations demeurèrent avec un goût amer, avec comme seul choix, un rien qui ne règle pas les besoins du lendemain.

C'est ainsi que les agricultrices et agriculteurs se sont retrouvés seuls, dans un marché caractérisé par la volatilité des prix, rendu possible par le manque d'information et la croissance des exportations. S'ajoute à cela le fait que les programmes d'ajustements structurels du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque Mondiale ont conduit, dans les années 80, au retrait des États dans plusieurs secteurs, telle l'agriculture, et ce, dans bon nombre de pays en développement. Pour plusieurs de ces derniers, cette libéralisation fut un échec, du fait qu'elle augmenta le déséquilibre entre le Nord et le Sud. Ce processus, n'étant pas accompagné d'une stratégie de développement permettant le maintien des aspects les plus positifs des offices de commercialisation nationaux, les producteurs ont vu disparaître un à un, les services accompagnant ces mécanismes. La disparition des systèmes de vulgarisation technique, des mécanismes de financement de la production et d'accès aux engrais, de même que des systèmes de contrôle de qualité, augmenta considérablement



la vulnérabilité des agricultrices et agriculteurs face au marché. Mal préparés pour faire face à cette charge, des milliers de paysans allaient grossir la statistique des chômeurs urbains.

Totalement abandonnés par les pouvoirs publics, les artisans de l'agriculture familiale et les pays producteurs de cultures tropicales sont devenus les acteurs les plus défavorisés et les plus mal protégés sur les marchés mondiaux, marchés eux-mêmes totalement dérégulés à la suite d'une série d'échecs. Le premier fut celui des Accords internationaux sur les matières premières, mis en place en 1976 sous les auspices de la Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED). Ces accords ne visaient rien de moins qu'à assurer des prix rémunérateurs et stables, tout en tenant compte des intérêts des pays consommateurs.

Si la sécurité alimentaire était «une faim en soi», inutile de dire que l'objectif fut atteint. Mais si la sécurité alimentaire était une des finalités de la mondialisation de l'économie, force est de constater son échec lamentable.

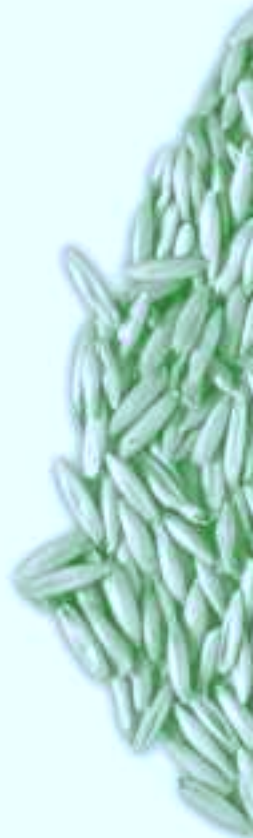
Pendant que le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde stagne, les agricultrices et agriculteurs du monde entier se sont appauvris. La sécurité alimentaire commande des efforts de titan et pourtant on a l'impression que «la faim ne justifie pas les moyens». Comme si l'enjeu ne nécessitait que des efforts de ti-temps.

Pourquoi donc?

4. POURQUOI LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE N'EST PAS SI SÉCURITAIRE

4.1 Une première piste possible: la mondialisation de l'économie de marché

Les programmes d'ajustements structurels évoqués plus haut faisaient partie d'une stratégie plus globale basée sur le néo-libéralisme.



Ce courant dominant, promu par l'Occident, devait permettre une croissance économique soutenue et par le fait même, assurer le développement.

Pendant que l'idée du libéralisme économique était mise de l'avant et tout ce qui l'accompagne, on soutenait l'idée que l'agriculture devait faire partie intégrante de cette nouvelle aventure. L'élimination des subventions allait accompagner l'ouverture des marchés, la croissance économique allait accroître la demande solvable et compenser la perte de revenus provenant des multiples subsides.

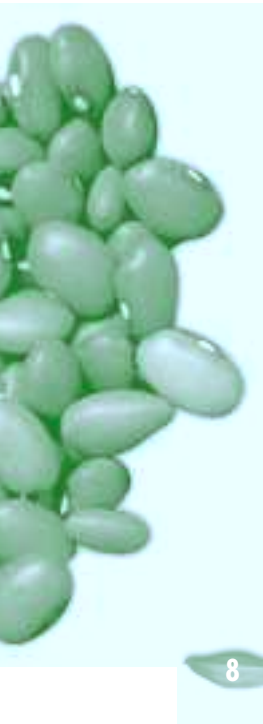
Pendant que le monde se complaisait dans cette rhétorique, les pays occidentaux se lançaient à fond de train dans l'accroissement de leurs exportations de produits agricoles subventionnés.

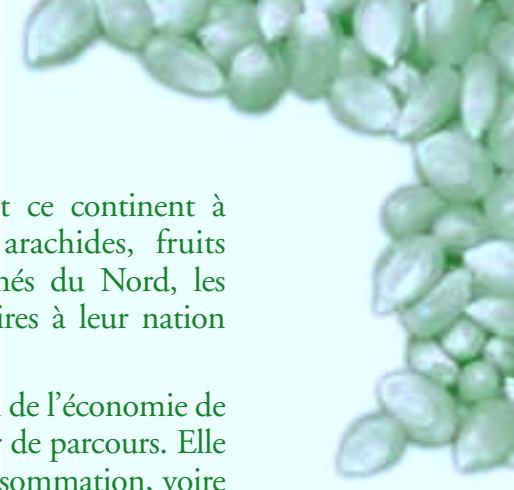
Pendant que les institutions internationales s'occupaient de faire tomber toutes barrières faisant entrave au commerce, on réduisait l'aide en agriculture dans les pays en développement.

Lorsqu'on étudie les résultats à ce jour, on observe que les pays riches ont globalement accru les subventions destinées à leur agriculture en injectant, en 2005, pas moins de 36 milliards de dollars **pendant que** les pays en développement recevaient moins de 12 milliards de dollars pour redynamiser leur agriculture.

Pendant que le commerce international des produits agricoles se situe à environ 674 milliards de \$ US par année, 98% de la population agricole mondiale, vivant dans les pays du Sud, obtient moins du tiers de ce marché. Pour l'ensemble de l'Afrique, c'est moins de 4% même si ce continent abrite 25% de la population mondiale³.

Pendant que les politiques des pays industrialisés et des institutions internationales mènent à la concentration de la production, les pays pauvres n'arrivent pas à sortir leur agriculture de cette dynamique de subsistance. Pourtant, au début des années 60, l'Afrique couvrait 95% de ses besoins alimentaires⁴ et était exportatrice nette.



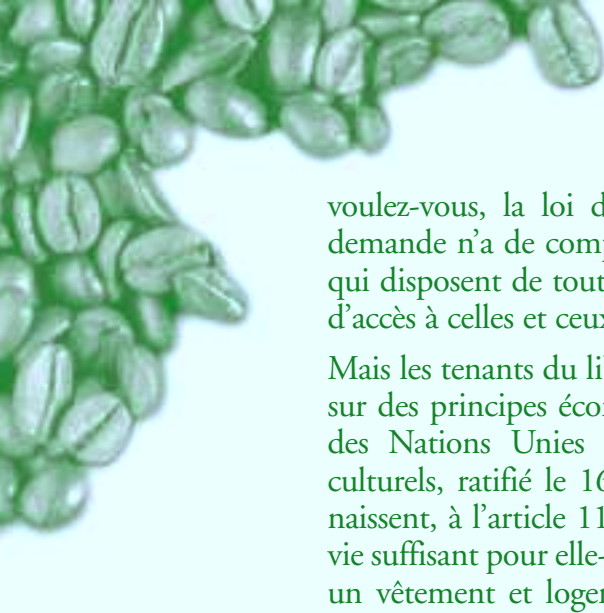


Comme nous l'avons vu, pendant qu'on aidait ce continent à développer ses exportations de café, cacao, arachides, fruits tropicaux et autres produits destinés aux marchés du Nord, les paysans produisant les aliments de base nécessaires à leur nation étaient abandonnés, laissés seuls avec leur culture.

Cette piste, qui suit la direction de mondialisation de l'économie de marché, est plus qu'un malentendu ou une erreur de parcours. Elle repose sur la volonté de stimuler sans cesse la consommation, voire même la surconsommation. Toutefois, pour consommer davantage, il faut que les produits de première nécessité soient rendus disponibles au plus bas prix possible, de manière à dégager des marges servant les autres consommations, celles qui offrent les cellulaires et la cellulite.

À ce jour, cette approche a eu pour conséquence de faire porter le poids des économies de l'alimentation par les agriculteurs du monde. L'impact économique des gains de productivité leur a échappé complètement. En 1950, 50 % du revenu brut de la ferme se traduisait en revenu net, permettant la rémunération des exploitants. En 1980, le revenu net ne représentait plus que 6 %. En 2000, le revenu net était de l'ordre de 4 % du revenu brut⁵. Pas étonnant que l'augmentation de la taille des exploitations et la concentration de la production soient apparues comme une solution permettant de conjuguer avec les réalités du marché. Faire du volume plutôt que de l'agriculture, travailler à la marge avant d'être dans l'obligation de travailler à l'extérieur, voilà le chemin emprunté par bon nombre d'exploitants, partout dans le monde.

Pendant que ces derniers arrivent en ville, les autres, urbains solvables de leur état, s'offrent un panier d'épicerie de moins en moins cher. Au Québec, ce poste budgétaire mange moins de 12 % du revenu des ménages. D'ailleurs, le plus souvent, les consommateurs achètent un prix avant le produit. Mais tout cela n'est valable que pour les citoyens qui s'inscrivent dans l'économie de marché. Pour les autres, l'alimentation est une denrée rare. Que



voulez-vous, la loi du marché est ainsi faite... L'élasticité de la demande n'a de comparable que le tour de taille des Occidentaux qui disposent de toute la place, dans un marché qui ne donne pas d'accès à celles et ceux qui demandent, sans être solvable.

Mais les tenants du libéralisme ne font pas reposer leur théorie que sur des principes économiques. Ils font leur le Pacte international des Nations Unies relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ratifié le 16 décembre 1966. Les États parties y reconnaissent, à l'article 11, «le droit de toute personne à un niveau de vie suffisant pour elle-même et sa famille, y compris une nourriture, un vêtement et logement suffisant». Au paragraphe 2 du même article, ils reconnaissent le «... droit fondamental... d'être à l'abri de la faim et de la malnutrition». Ce droit à une nourriture suffisante est considéré comme crucial pour jouir et profiter de tous les autres droits.

C'est ainsi que les dirigeants de quelque 116 pays du monde ont cru que l'économie de marché allait honorer leur signature, d'autant plus qu'en 1986, l'Assemblée générale des Nations Unies en rajoutait en adoptant la déclaration sur le droit au développement qui définit ce dernier comme un droit humain⁶. Peut-être aurait-il été possible d'atteindre cet objectif si des mécanismes de répartition de la richesse avaient fait l'objet d'autant d'intérêt que le libéralisme économique.

Pendant que les trois personnes les plus riches de la planète cumulent à ce jour, 115,5 milliards de \$ US, les quelque 27,3 millions de personnes habitant le Niger, la Sierra Leone et le Burkina Faso, trois pays parmi les plus pauvres de la planète, se répartissent 13,6 milliards de \$ US par année. Et encore, il faut préciser que 80% de la richesse de ces trois pays est détenue par moins de 5% de la population. Si la croissance économique n'avait pas commandé des efforts de titan aux grands de ce monde, peut-être que la répartition de la richesse aurait droit à mieux qu'une préoccupation de ti-temps.

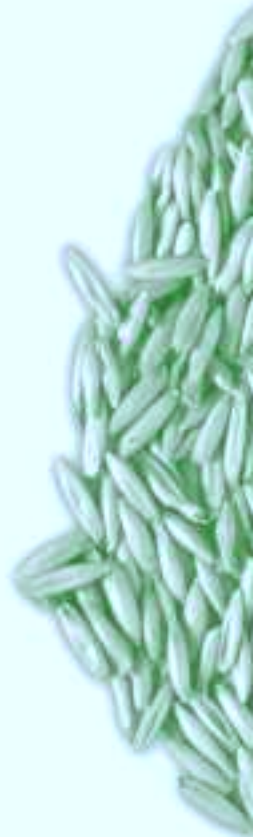


4.2 La deuxième piste possible : un nouvel ordre mondial

Elle emprunte le chemin du nouvel ordre mondial et sa gouvernance. La sécurité alimentaire s'inscrit parfaitement dans cette volonté qu'ont nos dirigeants de jeter les bases d'une gouvernance mondiale. Vu d'en haut, à regarder la population d'en bas, le concept de sécurité alimentaire va de soi. Prendre de la nourriture, là où il s'en produit abondamment pour l'envoyer là où on ne mange pas suffisamment, s'inscrit à la fois dans la logique du néolibéralisme et la volonté de la communauté internationale de nourrir son monde. Mais cette nouvelle gouvernance est empêtrée dans une dynamique complexe de jeux d'influence et d'emprise des grandes puissances.

En effet, cette mondialisation nécessite un nouveau partage des pouvoirs. En d'autres termes, les États doivent céder un peu de leur souveraineté au bénéfice de l'édification de ce nouvel ordre mondial. Les grandes institutions internationales y travaillent depuis quelques décennies. Elles évoluent, à vitesse variable, surtout parce qu'à cette échelle, les enjeux conditionnent le rôle stratégique des uns et des autres. Si plusieurs dirigeants du monde croient en la nécessité d'une gouvernance mondiale, chacun veut s'assurer de détenir suffisamment d'ascendance sur les nouvelles autorités.

On n'a qu'à observer leur comportement aux Nations Unies, à la Banque Mondiale, au FMI et même à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Ces grandes institutions internationales sont davantage le creuset de la politique des plus forts que de l'harmonie des arrangements du concert des Nations. Que ce soit en matière pénale, territoriale, environnementale, ou de droits humains, les États cherchent à se ménager un espace pour manœuvrer et établir un nouveau rapport de force. Dans ce contexte, nous sommes en droit de nous demander si la sécurité alimentaire n'est pas, au fond, la seule souveraineté que les États sont prêts à concéder et à partager.

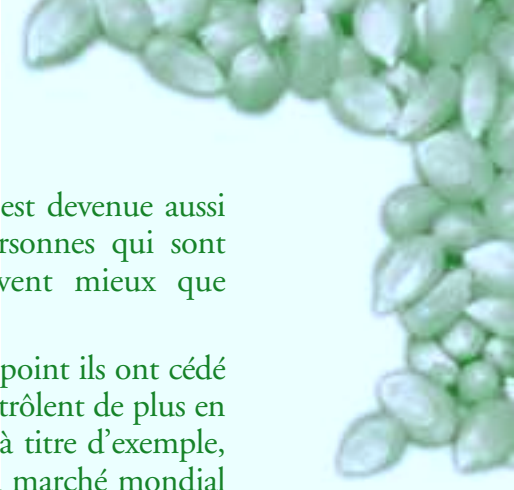


Quel serait alors le rationnel de cette hypothèse?

Premièrement, les États savent qu'il est plus difficile aujourd'hui de brandir l'arme alimentaire, notamment parce que des organismes internationaux de la société civile se portent à la défense des droits humains fondamentaux. Bien qu'il y ait des guerres oubliées, comme celle du Darfour, il n'en demeure pas moins que la population mondiale accepte beaucoup plus difficilement que des civils soient privés délibérément de nourriture, pour des raisons géopolitiques et stratégiques. Puis, il faut considérer que les mécanismes d'aide alimentaire sont gérés, le plus souvent, par des institutions spécialisées mettant en œuvre des programmes comme le Programme Alimentaire Mondial (PAM). Dans les zones de conflit, l'aide d'urgence est sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le tout est suivi de près par des Organisations non gouvernementales (ONG) internationales, telles que la Croix-Rouge. Bref, de nos jours, l'arme alimentaire est plus difficilement dissimulable et donc moins facile à manier.

Enfin, dans le contexte mondial actuel, tous les pays, même les plus surveillés, qui ont les moyens financiers de faire des transactions commerciales, peuvent se procurer de la nourriture sur les marchés internationaux sans avoir de comptes à rendre à quiconque. Par exemple, pendant la guerre froide, l'Union Soviétique obtenait sur le marché international toutes les céréales dont elle avait besoin, à des prix défiant tous les coûts de production. C'est d'ailleurs à cette période que la guerre des subventions a commencé. Le Canada est un des premiers pays à avoir souffert de cette manœuvre. Plus récemment, après la guerre du Golfe, l'Iraq n'a-t-elle pas obtenu une bonne partie des denrées alimentaires dont elle avait besoin à travers le programme de l'ONU, «nourriture contre pétrole»? La Chine, souvent pointée du doigt pour ses violations des droits humains, n'a jamais été ennuyée dans sa capacité de transiger des céréales et du riz. Par contre, ces transactions de denrées ne garantissent surtout pas une répartition équitable de la nourriture au sein des populations.





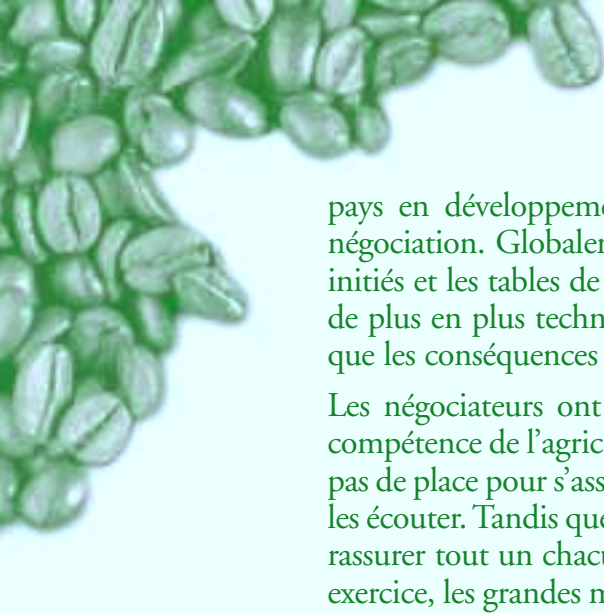
Donc, la façon de gérer la faim dans le monde est devenue aussi subtile que complexe. Les 830 millions de personnes qui sont victimes de ces nouvelles dynamiques le savent mieux que quiconque.

Deuxièmement, nos dirigeants mesurent à quel point ils ont cédé leur pouvoir aux grandes multinationales qui contrôlent de plus en plus le marché mondial. Est-il utile de rappeler, à titre d'exemple, que la seule compagnie Cargill contrôle 45 % du marché mondial des céréales et 40 % du marché du cacao ? Quant au café, 80 % des ventes sont contrôlées par quatre grandes compagnies : Nestlé, Phillip Morris, Sara Lee et Procter and Gamble.

Pendant que Nestlé réalise des bénéfices estimés à plus de 25 % sur le café instantané, le prix reçu par les producteurs est de l'ordre de 1 % du prix de détail et ne couvre pas le coût de production. En moins de 25 ans, les revenus du café qui ont été partagés à l'ensemble des producteurs sont passés de 12 milliards de \$ US à moins de 6 milliards de \$ US par an.

De fait, l'intégration verticale devient de plus en plus la règle parce qu'elle offre la possibilité de répondre aux besoins alimentaires du monde sans couvrir toutes les charges liées à la production. Les compagnies qui intègrent l'amont et l'aval de la production ne cherchent pas à couvrir leurs frais à chacun des maillons de la chaîne. L'important, pour elles, est de faire des bénéfices à la fin des opérations, cheminement que l'agriculture familiale ne peut pas suivre. Car pour survivre, elle doit aller chercher tout son revenu à travers un prix payé à la ferme qui couvre le coût de production des denrées alimentaires non transformées.

Troisièmement, la technocratie a pris la place de la démocratie dans les grandes organisations internationales, notamment à l'OMC. Si, au niveau des opérations commerciales, les multinationales mènent le bal, que dire des technocrates qui se sont emparés du processus de négociation multilatérale. Les parlementaires des pays industrialisés sont pratiquement tenus à l'écart, alors que ceux des



pays en développement n'ont même pas l'information sur cette négociation. Globalement, à l'OMC, les chaises sont réservées aux initiés et les tables de négociation voient s'empiler des propositions de plus en plus techniques où la formule prend plus d'importance que les conséquences de son application.

Les négociateurs ont peut-être le sens de l'économie mais pas la compétence de l'agriculture. Les représentants des agriculteurs n'ont pas de place pour s'asseoir en ces lieux et trop peu de personnes pour les écouter. Tandis que les responsables gouvernementaux tentent de rassurer tout un chacun en leur expliquant la démesure d'un pareil exercice, les grandes multinationales se positionnent sur les marchés tout en maintenant la pression sur les institutions, afin de garder le cap sur la direction à donner à l'économie mondiale.

Pendant que les dirigeants des grandes entreprises internationales s'allient avec les technocrates internationaux, la volonté des parlementaires du monde échappe aux Parlements du monde. En effet, les vrais débats et les choix stratégiques se font en dehors des lieux démocratiques de la planète.

Admettons que c'est tout de même troublant de voir nos élus condamner et pourfendre tous les pays qui ne sont pas encore engagés sur la voie de la démocratie et en même temps, laisser aux mains d'une technocratie grandissante l'avenir économique de l'ensemble des habitants de la planète.

Pour toutes ces raisons, la sécurité alimentaire ne peut pas être ce grand projet de société auquel les grands décideurs de notre monde nous conviaient à Rome, lors du Sommet mondial de l'alimentation sous l'égide de la FAO. L'actuel système commercial mondial n'a pas pour fonction d'améliorer le sort de l'humanité, mais de permettre un marché unique pour les plus riches de la planète. La sécurité alimentaire ne pose pas, comme postulat de base, que l'agriculture nationale doit faire partie de la solution d'un développement durable. Au-delà de la quantité, de la qualité et de l'innocuité des aliments, les gouvernements doivent s'intéresser à l'impact de la production sur



l'environnement, l'aménagement du territoire et le développement des régions, tout en assurant aux agricultrices et agriculteurs un revenu décent. L'agriculture est intimement liée à chacun de ces enjeux. De là, l'importance du passage de la sécurité alimentaire à un concept de souveraineté alimentaire tenant compte de toutes ces considérations.

Pendant que l'ACDI soutient que « Pour répondre simultanément au triple objectif de réduction de la pauvreté, de sécurité alimentaire et de durabilité de l'environnement par le développement agricole, le secteur doit se renouveler et compter davantage sur les connaissances et les ressources indigènes. », l'agence réduisait son financement bilatéral annuel de soutien à l'agriculture de 11% à 5% entre 1990 et 2002⁷.

5. LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE UNE VOIX DONNANT LA VOIE

Il n'existe pas encore de définition universellement reconnue pour la souveraineté alimentaire, mais nous en suggérons deux. La plus couramment citée est celle du Peoples Food Security Network (2002).

Par souveraineté alimentaire, on entend le droit des peuples à définir leur propre alimentation et leur agriculture; à protéger et à réglementer la production et les échanges agricoles nationaux de manière à atteindre des objectifs de développement durable; à déterminer leur degré d'autonomie; à restreindre le dumping de certains produits sur leurs marchés et à accorder aux communautés locales de marins pêcheurs la priorité en matière de gestion de l'utilisation des ressources aquatiques et des droits y afférents. La souveraineté alimentaire ne va pas à l'encontre du commerce. Elle encourage au contraire l'élaboration de politiques et de pratiques commerciales allant dans le sens du droit des peuples à une production sûre, saine et viable sur le plan écologique.

La deuxième est celle de Via Campesina, largement partagée par le monde paysan de partout dans le monde.

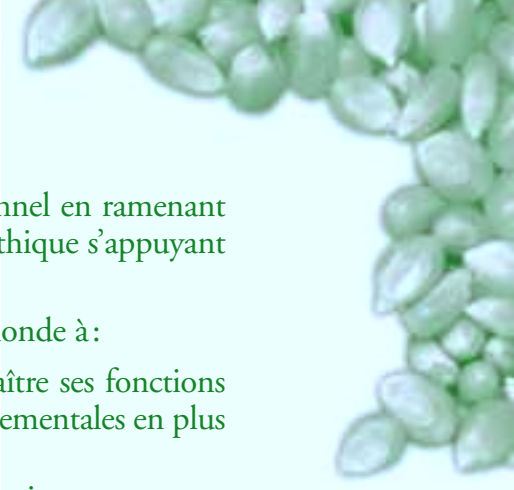
La souveraineté alimentaire est le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers. La souveraineté inclut donc la possibilité pour les États de se protéger lorsque des importations menacent leurs agricultures.

Un nombre croissant d'organisations de la société civile font la promotion de la souveraineté alimentaire et contribuent à faire reconnaître le concept comme un projet de société à l'échelle planétaire. Par exemple, lors du forum du Dakar Agricole 2005, plus de 800 personnes, chefs d'État, ministres de l'agriculture et du commerce, scientifiques, experts, représentants de la société civile, des organisations agricoles et internationales, ont adopté des orientations clés, dont la mise en œuvre effective de la souveraineté alimentaire. Bref, la souveraineté alimentaire s'impose graduellement comme le cadre de référence servant à établir des politiques agricoles et commerciales soucieuses de protéger et de mettre en valeur le capital humain et environnemental qui nourrit la planète. En d'autres mots, la souveraineté alimentaire servirait de socle à un projet de société plus large, donnant primauté aux droits humains sur le commerce international.

En offrant un cadre de cohérence, la souveraineté alimentaire redonne de la crédibilité et de la prestance aux libellés de plusieurs grands traités internationaux. À commencer par les objectifs du millénaire et les conventions des Nations Unies pour la protection de la biodiversité, les changements climatiques, la lutte contre la désertification. En se soudant à la Déclaration universelle des droits de l'homme, tous ces traités donnent un nouveau sens à la mondialisation.

La souveraineté alimentaire aborde les problématiques du monde autrement qu'à travers le seul spectre de l'économie. Elle ouvre la





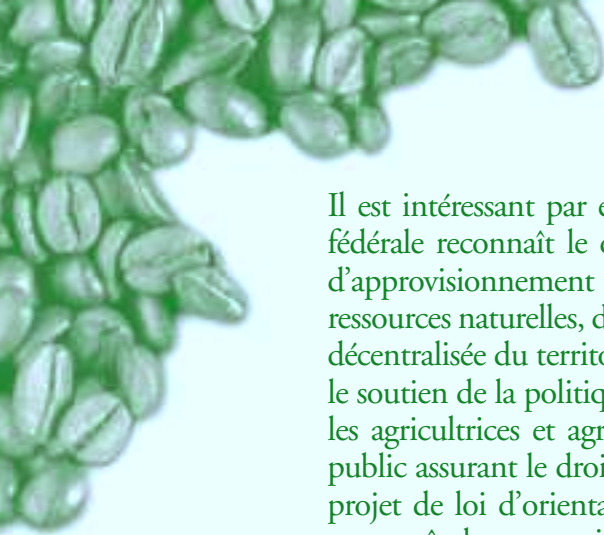
voie à un dialogue interculturel et intergénérationnel en ramenant la notion de bonnes pratiques à une dimension éthique s'appuyant sur le développement humain.

Le concept de souveraineté alimentaire force le monde à :

- Revisiter le rôle de l'agriculture afin de reconnaître ses fonctions fondamentales qui sont nourricières et développementales en plus d'être économiques.
- Reconnaître que les produits agricoles et alimentaires ne sont pas des biens de consommation comme les autres.
- Revoir les positions de nos gouvernements qui ont guidé les négociations depuis Seattle jusqu'à aujourd'hui, faisant en sorte que le cycle de Doha ne sera pas celui du développement et encore moins du développement durable.
- Soutenir un engagement politique fort s'appuyant sur une lecture plus fidèle de la réalité, à savoir que l'agriculture est un secteur d'activités qui doit tenir compte des fonctions moins productivistes. En ce sens, la gestion des ressources naturelles, le maintien du tissu social et la dynamique économique des communautés locales, ainsi que l'occupation du territoire, sont autant de dimensions à considérer dans l'édification d'un nouvel ordre agricole mondial.
- Réaffirmer la souveraineté nationale de tous les pays en ce qui a trait au développement agricole.

6. LA SOUVERAINÉTÉ ALIMENTAIRE COMME LES « SIX DROITS DE LA MAIN »

Pour se sortir de l'axe, économie/commerce, lequel oriente toute la politique depuis plus de trois décennies, il faut que la souveraineté alimentaire repose sur des droits reconnus. Parce qu'un droit accordé et reconnu est un droit pouvant être défendu auprès d'une instance appropriée. Il s'agit là d'un des principes fondateurs de la démocratie.



Il est intéressant par exemple de noter qu'en Suisse, la constitution fédérale reconnaît le droit à la population de jouir «d'une sécurité d'approvisionnement en denrée alimentaire, de la conservation des ressources naturelles, de l'entretien du paysage rural et de l'occupation décentralisée du territoire». C'est précisément sur ce droit que repose le soutien de la politique agricole suisse. Elle permet à l'État de payer les agricultrices et agriculteurs en fonction des prestations d'intérêt public assurant le droit constitutionnel de la population. Au Mali, le projet de loi d'orientation cadre du développement de l'agriculture reconnaît la souveraineté alimentaire du pays et indique que la politique agricole reposera sur cette dernière.

Au niveau international, la Déclaration universelle des droits de l'homme énonce à l'article 28 que: «Toute personne a droit à ce que règne, sur le plan social et sur le plan international, un ordre tel que les droits et libertés énoncés dans la présente déclaration puissent y trouver plein effet». Les États membres des Nations Unies ont reconnu le droit au développement. Les mêmes pays ont déclaré que la démocratie, le développement et le respect des droits humains et des libertés fondamentales sont interdépendants et se renforcent mutuellement. Enfin, ils ont décidé de faire du cycle de Doha, un cycle pour le développement. Et pourtant...

Un minimum de cohérence exigerait que ces pays revoient leurs propres positions dans les différentes instances et soient conséquents avec leurs politiques. En attendant cette nouvelle lecture, nous estimons que six droits sont essentiels pour donner corps à la souveraineté alimentaire, soit:

1) Le droit à la sécurité alimentaire

«Chaque individu a économiquement et physiquement accès en tout temps à une alimentation saine, nutritive et susceptible de répondre à ses besoins diététiques et à ses goûts de manière à jouir d'une bonne santé et à mener une vie active.» (Déclaration de Rome sur la sécurité alimentaire, Organisation des nations unies (FAO).



2) Le droit à l'intégralité du territoire national

Les États doivent assurer la souveraineté de leur territoire national, protéger et développer l'ensemble de leurs ressources naturelles, humaines et physiques, et ce, à la grandeur de tout leur territoire.

3) Le droit à l'intégrité du territoire agricole

L'intégrité du territoire agricole assure que la terre doit demeurer « source de vie », maintenant et pour les générations futures. Les techniques agricoles doivent respecter l'environnement.

4) Le droit à la protection de l'agriculture familiale

L'agriculture familiale permet à plusieurs familles d'en vivre et est essentielle pour protéger et développer l'ensemble du territoire.

5) Le droit à un prix équitable pour les produits de la ferme

Un prix équitable couvre l'ensemble des coûts reliés à la production, incluant les coûts inhérents à de nouvelles attentes des consommateurs ainsi que des exigences gouvernementales.

6) Le droit à la gestion du marché intérieur.

Les pays ont le pouvoir de décider d'eux-mêmes de la façon dont ils utilisent leurs territoires, de développer leur agriculture et de se protéger contre toutes importations qui déstabilisent leurs marchés.

Ces six droits forment un ensemble indivisible dont la base et la résultante est la souveraineté alimentaire.

La souveraineté alimentaire inclut les échanges commerciaux mais elle modifie le rapport commercial des pays. Elle se substitue aux objectifs de libéralisation absolue. Elle s'appuie sur un principe implicite, à savoir que la souveraineté et l'interdépendance des nations sont deux réalités complémentaires et indissociables dans le monde aujourd'hui. En effet, l'interdépendance sans la souveraineté devient le développement de la dépendance des uns par rapport aux autres.



7. UNE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE, À SA PLACE

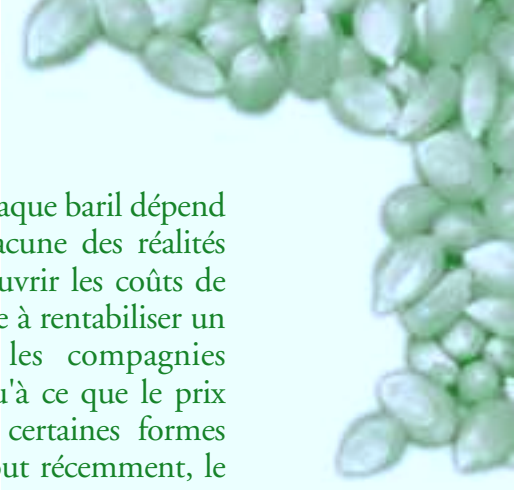
Les fondements de la souveraineté alimentaire exigent la révision du rôle de l'OMC sur la base de son mandat d'origine. C'est-à-dire que l'OMC ne doit pas chercher à gérer l'agriculture des pays membres, mais plutôt à réguler le commerce international des produits de l'agriculture, faisant l'objet d'une demande réelle des pays importateurs.

La préséance de la souveraineté nationale en matière d'agriculture et d'alimentation aurait pour effet d'inverser le rapport de force. Chaque pays aurait le pouvoir de développer ses propres stratégies garantissant sa souveraineté alimentaire. Ainsi, le rôle de l'OMC serait de veiller au respect des règles commerciales utilisées par les pays importateurs. En d'autres mots, l'OMC garantirait la transparence dans l'application de standards internationaux dans des processus d'appels d'offres de produits alimentaires faits par les pays demandeurs.

Cette approche ne peut donc pas être basée sur une ouverture tous azimuts des frontières de tous les pays. Elle s'appuie d'abord sur le choix de chaque pays de faire appel ou non au marché international pour un besoin alimentaire. Elle aurait pour effet de jeter les bases d'une gestion de l'offre internationale puisqu'aucun pays n'aurait avantage à produire des surplus sans avoir l'assurance d'un accès réel à un marché d'exportation. La gestion de l'offre permettrait, à terme, de discipliner le marché et de ce fait, les intervenants impliqués. Chaque pays potentiellement exportateur chercherait à réduire les surplus structurels mondiaux qui nuisent à l'établissement d'un prix basé sur le coût de production. Agissant à la fois sur la discipline des intervenants d'une même chaîne et la structure de prix, cette approche ouvrirait la porte à une meilleure répartition de la richesse. La concertation mondiale, impossible jusqu'à ce jour, deviendrait possible puisque nécessaire pour faire des affaires.

À ce chapitre, le cas du pétrole est intéressant. Le prix du pétrole brut se transige à un prix international basé essentiellement sur





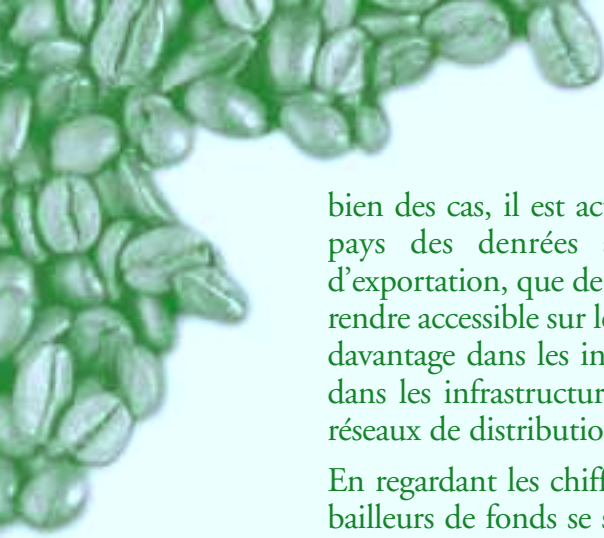
l'offre et la demande. La marge bénéficiaire sur chaque baril dépend du coût de production qui est fonction de chacune des réalités d'extraction. Si le prix du brut n'arrive pas à couvrir les coûts de production d'une méthode d'extraction ou encore à rentabiliser un site dont le volume est insuffisant, alors les compagnies s'abstiennent tout simplement de produire jusqu'à ce que le prix offert permette des bénéfices. C'est ainsi que certaines formes d'extraction qui n'étaient pas rentables jusqu'à tout récemment, le sont devenues et permettent aux pétrolières d'augmenter leur capacité de production. Mais en même temps, les grands pays exportateurs continuent de produire en fonction de la demande solvable de chacun des pays importateurs.

Et en dehors de cette logique qui repose sur la loi du marché, si un pays producteur décide d'exploiter un site non rentable pour assurer sa propre sécurité énergétique, ou pour toute autre raison, rien ne l'en empêche et aucune instance internationale ne peut l'en interdire.

Alors, pourquoi en serait-il autrement pour les produits agricoles? Pourquoi n'aurions-nous pas une OMC qui jouerait le même rôle que l'OPEP? Chaque pays ajusterait sa production en fonction de la demande intérieure et d'une réelle demande mondiale, déterminée par l'expression des pays demandeurs. Ce système n'est pas si difficile à concevoir. En effet, pour l'alimentation, il réfère à moins de 10% des produits agricoles produits dans le monde et, globalement, touche pour l'essentiel une dizaine de pays exportateurs jouant un rôle significatif sur le marché mondial.

8. POUR UNE NOUVELLE ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

Pour que l'OMC puisse participer à l'édification de la souveraineté alimentaire, il faudra qu'elle mette de côté son entêtement à vouloir éliminer tous les obstacles au commerce. Elle devra appuyer tous les pays, en particulier les pays en développement, pour qu'ils puissent développer leur circuit de commercialisation nationale. Car dans



bien des cas, il est actuellement plus facile de faire entrer dans un pays des denrées alimentaires, en provenance du marché d'exportation, que de prendre le même produit dans ledit pays et le rendre accessible sur le marché national. Depuis 15 ans, on a investi davantage dans les infrastructures portuaires et aéroportuaires que dans les infrastructures nationales, tels que les axes routiers et les réseaux de distribution d'énergie.

En regardant les chiffres, on observe que les choix budgétaires des bailleurs de fonds se sont faits au détriment du développement de l'agriculture. De 1990 à 2005, la partie de l'enveloppe totale consacrée à l'agriculture est passée de 20 % à 6 %.

Pendant que les subventions agricoles globales dans les pays industrialisés s'élèvent à quelque 36 milliards de \$ US par année, les dépenses de l'aide au développement agricole sont de l'ordre de 12 milliards de \$ US.

Puisque la finalité du cycle de Doha est de porter le développement des pays les moins avancés, il y a de quoi se questionner sur la myopie du monde. D'ailleurs, à regarder à la loupe les dernières estimations de la Banque Mondiale, on peut y lire que sur la base des discussions actuelles, seulement 30 % des retombées de cette négociation iraient aux pays en développement. Cela représenterait un gain de 16 milliards de \$ US par année, soit un cent par jour, par personne, en moyenne.

Pendant que des centaines de milliers de fonctionnaires s'activent autour d'un accord en devenir qui donnerait un aussi maigre résultat, faudrait-il se réjouir à l'idée d'une entente prochaine?

Ce n'est pas sérieux. Il faut plutôt chercher à gagner le temps nécessaire pour convaincre qu'il existe d'autres façons de faire. Quelque part dans le monde, il existe des applications concrètes du modèle que nous cherchons à obtenir. Tout juste ici, en fait au Canada, la gestion de l'offre et plus globalement les mécanismes collectifs de mise en marché des produits agricoles ont démontré



leur efficacité depuis 40 ans. Mieux, l'application de certains principes et la mise en œuvre de systèmes adaptés ont montré les mêmes résultats et la même pertinence en Afrique de l'Ouest.

Au Mali par exemple, Faso Jigi, une organisation comptant plus de 4 000 membres, regroupe l'offre et commercialise les quelque 8 000 tonnes de riz et céréales sèches que les producteurs membres lui confient. Non seulement elle obtient un prix rémunérateur sans que les consommateurs en fassent les frais, mais leur stratégie est de plus en plus considérée comme un moyen efficace d'impliquer les producteurs dans l'effort de sécurité alimentaire du pays. Les producteurs, à travers leur organisation, sont perçus comme des acteurs efficaces dans la constitution des stocks nationaux. En effet, il est démontré que Faso Jigi peut constituer une partie des réserves du pays à moindre coût et peut les rendre disponibles plus rapidement que l'aide alimentaire ne sait le faire.

En Guinée (Conakry), au Fouta Djallon, la fédération du même nom a réussi en 12 ans à soutenir la production et à écouler 100 % des volumes de pommes de terre produites par ses membres. Mieux, elle assure l'autosuffisance du pays en pommes de terre pendant la moitié de l'année. Elle a même réussi à s'entendre avec les autorités gouvernementales pour que le pays n'importe pas de la pomme de terre pendant la saison d'écoulement de la production locale. Ainsi, toute une région vit de cette production sans nuire, ni aux consommateurs, ni aux exportateurs puisque six mois par année, ils ont plein accès à ce marché qui bénéficie d'un approvisionnement permanent.

D'autres exemples témoignent de la nécessité d'explorer des façons de faire plus respectueuses des disparités du monde et plus aptes à les réduire, sinon les éliminer graduellement. En cette matière, nul besoin d'imaginer, il suffit de regarder autrement ou peut-être, tout simplement faire regarder par d'autres, par des êtres pour qui le premier capital qui compte, c'est le capital humain.

- 1 Inspiré d'un texte produit par Catherine Willis, Le développement et l'agriculture: Une agriculture pour les agriculteurs?, janvier 2006
- 2 À partir de textes de Marcel Mazoyer
- 3 Fiche d'information du Forum Afrique Canada intitulé « Le Canada au Sommet du G8: il est temps d'agir dans l'intérêt de l'Afrique », mars 2005
- 4 À partir de textes de Hansen et McMillan produits en 1986
- 5 À partir de documents de National Farmers Union (NFU)
- 6 À partir de documents de l'organisation Droits et Démocratie
- 7 Tiré d'un document de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), publié en octobre 2002 et intitulé « Le développement rural durable: Le rôle de l'agriculture dans le cadre du programme canadien d'aide internationale ».

Des documents de diverses organisations ont aussi été consultés: Inter Pares, Coordination Sud, Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques (FIMARC), Via Campesina, La lettre des économistes de l'Agence Française de Développement (AFD), Réseau des Organisations Paysannes et de Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et le Mouvement pour une agriculture équitable (MAÉ-MAË).

POUR RÉSISTER À LA VAGUE...

La gestion de l'offre Clé de voûte de la souveraineté alimentaire

Et pour garantir notre avenir:

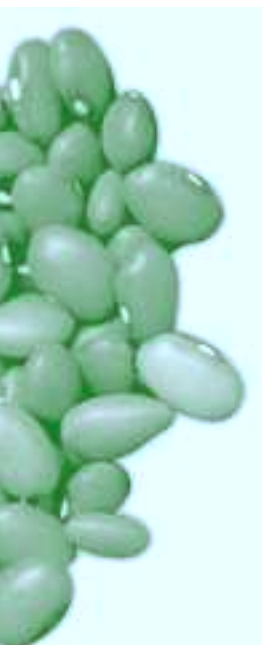
- Contrôler notre environnement
- Faire respecter nos droits fondamentaux:
 - En tant que peuple
 - En tant que nation
- Exprimer notre souveraineté alimentaire...
en nous appuyant sur l'action collective

Souveraineté alimentaire et gestion de l'offre

Une présentation « PowerPoint »

Par André D. Beaudoin et Gilles Besner

Avec la collaboration de Hélène Benoît



Pour nous joindre: UPA Développement international
Maison de l'UPA
555, boul. Roland-Therrien, bureau 020
Longueuil, QC J4H 4E7
Tél.: 450 679-0530 • Téléc.: 450 463-5202
www.upadi-agri.org



